



La Commission cyclisme FSGT Ariège, met en place, pour de la saison 2015, le « Trophée de l'Ariège FSGT » sur les courses FSGT route se disputant en Ariège.

Ce trophée récompensera les résultats sportifs et les présences aux compétitions FSGT se déroulant sur ce département.

Le règlement de ce trophée s'inscrit dans le cadre des règlements départementaux existants et n'a aucune prérogative sur ceux-ci.

DÉFINITION DU TROPHEE :

Le trophée sera doté par la Commission cyclisme FSGT de l'Ariège. Il récompensera les coureurs ayant totalisé le plus grand nombre de points au cours de toute la saison sur les courses comptant pour le Trophée. Les cinq premiers coureurs de chaque catégorie marqueront des points et les participants à chaque compétition obtiendront des points de bonifications.

✓ Coureurs concernés :

Peut prétendre à ce trophée, tout coureur licencié FSGT. Les coureurs licenciés Ufolep invités sur les courses du département, ne pourront prétendre au classement du Trophée.

✓ Courses concernées:

Sont concernées par ce trophée, toutes les courses sur route inscrites au calendrier sur le département de l'Ariège.

		Trophée de l'Ariège 2015		
		Mise à jour le 20,02/2015		
Dates	Nom de la course	Clubs	Catégories	Contact
Dimanche 8 mars	EYCHEIL - 09 - Circuit Trophée @ MC 12345 F	C.S.L	MC 12345 F	06.22.88.16.87
Lundi 6 avril	COUSSA 09 - Circuit Trophée @ MC 12345 F	C.S.L	MC 12345 F	06.59.83.85.93
Dimanche 3 mai	CARBONNE / Mas d'Azil / CARBONNE - 31/09 -2 étapes Trophée @ (cl. Général) MC 12345 F	COC & CSL	12345 F (Minimes et Cadets Dimanche Aprem)	
Samedi 23 mai	CANTE 09 - Circuit Trophée @ MC 12345 F	C.S.L	MC 12345 F	06.59.83.85.93
Dimanche 19 juillet	PAMIERS - 09 - Circuit Trophée @ MC 12345 F	C.S.L	MC 12345 F	06.22.88.16.87
Vendredi 24 juillet	MIREPOIX - 09 - Nocturne Trophée @ Caté 1,2 et3	Club de Mirepoix	12345 F	
Dimanche 30 août	EYCHEIL - 09 - Circuit Trophée @ MC 12345 F		MC 12345 F	
Trophée de l'Ariège @ (7 épreuves - 6 épreuves pour les jeunes)				

✓ **Points de bonification :**

10 points de bonification à chaque course effectué seront attribués à chaque coureur.

✓ **Points de résultats :**

Pour chaque course du calendrier départemental sera établi un classement spécifique par catégorie (même pour les courses regroupant plusieurs catégories), concernant exclusivement les coureurs licenciés FSGT. Pour chaque course, les 5 premiers de chaque catégorie marqueront des points liés à leurs résultats :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème
25	21	18	15	12

✓ **Egalité de points :**

En cas d'égalité de points en fin de période ou en fin de saison entre plusieurs coureurs, ceux-ci seront départagés en valorisant, dans l'ordre :

- le nombre de participations
- le nombre de places dans les 3 premiers
- l'âge (priorité au plus âgé)

✓ **Définition des catégories :**

- Les catégories du trophée : Séniors 1, 2, 3, 4, 5, Minimes, Cadets et Féminines.
- Chaque coureur concourra dans sa catégorie. Tout coureur licencié en catégorie junior participera à ces classements dans la catégorie dans laquelle il évolue habituellement. Pas de classement spécifique pour cette catégorie.
- Tout coureur accédant à la catégorie supérieure en cours de saison concourra dans cette nouvelle catégorie, (avec un bonus de points équivalant à ceux cumulés par le 5ème de cette catégorie) à la seule condition qu'il est déjà obtenu des points au trophée Ariègeois avant sa montée.
- Tout coureur descendant de catégorie gardera ses points de participation.
- Un classement par équipe récompensera l'équipe ayant le plus de points cumulés (dans toutes les catégories sur les 10 premiers coureurs de chaque catégorie)

REMISE DES RECOMPENSES :

Lors de la dernière épreuve départementale, les 3 premiers coureurs de chaque catégorie du classement seront récompensés en fonction du nombre de points obtenus selon le barème défini. Ainsi que l'équipe ayant obtenu le plus de point.

Les lauréats devront être présents lors de la remise des récompenses.

Aucune récompense ne sera envoyée en cas d'absences des lauréats, quelle qu'en soit la raison. La récompense pourra être attribuée au coureur suivant du classement.

SANCTIONS :

Pour chaque course, tout coureur :

- contestant ouvertement les décisions prises par les juges à l'arrivée
- ne respectant pas le règlement départemental
- ne respectant pas l'éthique sportive

Ne marquera aucun point.

Cette sanction pourra être aggravée en cas de manquement grave ou de récidive. Elle pourra aller jusqu'à l'exclusion momentanée, voire définitive de ce coureur de ce classement du trophée. La commission statuera si nécessaire sur ces cas.

PUBLICATION des RÉSULTATS et des CLASSEMENTS

Les classements provisoires, épreuve après épreuve, seront consultables (sous réserve de résultats fournis en temps et heure par les organisateurs) :

- sur le site **comité-ariège.org**

En cas de réclamation concernant ces classements, contacter par courrier ou par mail, le responsable de ce trophée : Mr DANDINE Jérôme, *mail* : **dandine.je@gmail.com**

Chaque organisateur fera parvenir par mail (ou par défaut par courrier), la liste des coureurs engagés et les classements scratch.

Tout coureur souhaitant participer à ce trophée accepte le présent règlement et s'engage à y participer avec loyauté et fair-play.

Le comité départemental se réserve le droit de réajuster cette réglementation en cours de saison, voire d'annuler ce trophée, si celui-ci entraîne des perturbations notoires dans le bon déroulement des courses. Etabli le 20 Février 2015, par le bureau de la Commission cyclistes de l'Ariège.

Le bureau de la Commission : Cyril HUC, Pierre Gouazé, Jérôme DANDINE.

